

Cabinet MERCIE
Société d'Avocats

29, rue de Metz
31000 TOULOUSE
Tél. 05.34.45.54.00
Fax. 05.61.22.58.88
avocats@cabinetmercier.com

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Articles R 322-10 et R 322-11 du Code des Procédure Civiles d'Exécution

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles seront vendus au

Plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience

Du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE, sis au

Palais de Justice, 2 Place du Palais – BP 2113 – 26021 VALENCE CEDEX

Les biens ci-après désignés.

SUR SAISIE IMMOBILIERE

Aux requête, poursuites et diligences du :

-Le COMPTABLE du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE TOULOUSE RANGUEIL, dont les bureaux sont situés 33 rue Jeanne Marvig, BP 34248 – 31404 TOULOUSE CEDEX 4, agissant pour le compte du Trésor Public.

Pour qui domicile est élu chez **Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE**, de la **Société Cabinet MERCIÉ**, SCP d'Avocats associés au Barreau de Toulouse, y demeurant : 29, rue de Metz, laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie-immobilière et leurs suites.

AU PREJUDICE DE :

-Madame XXXX

EN VERTU :

-Rôle n° 19/92702 mis en recouvrement le 30/09/2019 relatif à l'impôt sur le revenu année 2017

-Rôle n° 22/01101 mis en recouvrement le 31/07/2022 relatif à l'impôt sur le revenu année 2021

Le poursuivant a, suivant exploit de la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 19 octobre 2023

Fait notifier un commandement de payer valant saisie, à :

-Madame xxx

D'avoir dans le délai de huit jours à payer au créancier à l'acte, entre les mains de l'Huissier de Justice ayant charge de recevoir, ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié :

LA SOMME de 95.769,30 € en principal et majorations, suivant bordereau de situation en date du 23 août 2023, joint aux présentes, outre les frais de la présente procédure pour mémoire.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte mentionné au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

Ledit commandement contenant en outre toutes les énonciations prescrites par l'article R 321-3 du Code des Procédure Civiles d'Exécution et la déclaration qu'à défaut de paiement des dites sommes dans le délai de huit jours, la procédure afin de vente de l'immeuble se poursuivra et qu'à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

Ce commandement, n'ayant pas été suivi d'effet, a été publié Service de la Publicité Foncière de VALENCE 1, 27 novembre 2023, Volume 2023 S, numéro 53 et un état hypothécaire sur cette publication a été délivré par le Service de la Publicité Foncière le 28 novembre 2023.

DESIGNATION :

UN BATIMENT A USAGE D'HABITATION AVEC DEPENDANCES, COUR, JARDIN & TERRAIN ATTENANT sis à BEAUMONT-LES-VALENCE (26760), 480 chemin de Chaudeblache, figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

-Section ZK numéro 122 d'une contenance de 37 ares 48 centiares

Et la moitié indivise de la parcelle cadastrée

-Section ZK numéro 72 d'une contenance de 06 ares.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

OCCUPATION

Le bien ci-dessus désigné fait l'objet d'un bail verbal datant du 1^{er} octobre 1993 qui aurait été consenti par Madame xx, aux droits de laquelle se trouve la débitrice saisie, moyennant un loyer mensuel de 513,30 € par mois.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Initialement par suite de donation suivant acte de Maître Christiane ROUSSIN, Notaire à DIE (26) en date du 12/04/2008, publié au Service de la Publicité Foncière de VALENCE 1, le 11/06/2008, Volume 2008 P, numéro 6507.

-Acte de partage de Maître Doris MARCARIAN-HULIN, Notaire à GUILHERAND-GRANGES (Ardèche) en date du 12/07/2016, publié au Service de la Publicité Foncière de VALENCE 1, le 20/07/2016, Volume 2016 V, numéro 7613.

SERVITUDE

Dans l'acte de partage susvisé, figure en page 7, un paragraphe intitulé « SERVITUDES » « RAPPEL DE SERVITUDE », dont une copie est ci-après annexée :

Par acte de la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 11 décembre 2023, le débiteur saisi a été assigné à comparaître à l'audience d'orientation du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE fixée au **LE JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024 à 9 HEURES**

Conformément à l'article R 322-10 du Code des Procédure Civiles d'Exécution, sont joints au présent cahier des conditions de vente :

- la copie de l'état hypothécaire délivré le 28 novembre 2023 sur la publication du commandement de payer valant saisie,
- la copie de l'assignation délivrée au débiteur le 11 décembre 2023 pour l'audience d'orientation ci-dessus fixée.

DESCRIPTION :

Telle qu'elle résulte d'un procès-verbal de description dressé par la SCP Julie LOLLINI & Guy Thierry BALZAN, Commissaire de Justice à CHABEUIL (26120), en date du 7 novembre 2023, ci-après annexé :

URBANISME :

Il est joint aux présentes, les renseignements d'urbanisme obtenus de la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE (26760), par Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, 29 Rue de Metz.

URBANISME :

Suite à une autre correspondance adressée à la mairie de BEAUMONT-LES-VALENCE (26760), le 23 novembre 2023, Maître Catherine BENOIT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, 29 Rue de Metz a pu obtenir les renseignements ci-après annexés :

EXPERTISES :

Le Cabinet d'expertises TALARD, 34 Quai Farconnet à TOURNON SUR RHONE (07300), a établi en date du 7 novembre 2023, concernant l'immeuble saisi

- un certificat de superficie Loi Carrez,
- un état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante,
- un constat des risques d'exposition au plomb (CREP)
- diagnostic de performance énergétique,
- un rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité des immeubles à usage d'habitation,
- un état des risques et pollutions,
- un état des nuisances sonores aériennes.

Une copie de ces rapports est ci-après annexée.

MISE A PRIX :

30.000,00 €

TRENTE MILLE EUROS

Fait et rédigé par moi, avocat de la partie poursuivante, soussigné.

Valence le 13 décembre 2023

